



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze avril, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange LE LAN, Maire.

**PRESENTS [8]** : Ange LE LAN, Daniel HENAFF, Sébastien WACRENIER, Magalie LE ROUX, Patrick LE GALLIC, Chantal PICARDA, Nadine LE BRAS, Pascal NAVENNEC.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE MANDAT DE VOTE [4]** : Delphine COSPEREC a donné procuration à Sébastien WACRENIER, Ludovic JEGOREL a donné procuration à Daniel HENAFF, Laëtitia ROYANT a donné procuration à Ange LE LAN, Marie-Claude BEYRIS a donné procuration à Pascal NAVENNEC.

**ABSENTS NON EXCUSES [3]**: Matthieu LE DORVEN, Valérie LAMY, Pierre JULOU.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Daniel HENAFF

**DATE DE LA CONVOCATION** : Vendredi 31 mars 2017

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 20 mars 2017 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 1- DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC - ACQUISITION DE MOBILIER POUR LES ANNEXES DE LA MEDIATHEQUE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un projet de réhabilitation des annexes de la Médiathèque est envisagé pour l'année 2017. Ce nouvel espace à vocation socioculturelle servira de salle d'animations pour la Médiathèque, de ludothèque, de salle d'expositions, de salle d'accueil des scolaires, etc. Dans ce cadre, il est prévu d'équiper le site de tables, de chaises, d'armoires, d'un vidéoprojecteur, d'un écran ainsi que d'une alarme anti-intrusions.

Le plan de financement de cette opération s'établirait comme suit :

- ❖ **Montant H.T. des équipements : 13 500 €**
- ❖ **Subvention de la DRAC (30%) : 4 050€**
- ❖ **Fonds propres (70%) : 9 450€**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, sollicite, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (*12 Pour, 0 contre, 0 abstention*) une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Le Conseil Municipal s'engage par ailleurs à acquérir les équipements et à prendre en charge les frais non couverts par la subvention sollicitée pour cette opération.

### 2- SUBVENTIONS COMMUNALES 2017

Monsieur Sébastien WACRENIER, président de la Commission "Vie Associative et Sports" rappelle au Conseil Municipal que le versement d'une subvention à une association est soumis à un certain nombre

de conditions d'attribution et d'utilisation. En tout état de cause, la subvention doit être sollicitée et les collectivités disposent d'un pouvoir discrétionnaire pour l'accorder ou la refuser. Monsieur Sébastien WACRENIER présente ensuite les demandes de subventions reçues et les propositions de la commission "Vie associative et sports" établies en fonction des critères d'attribution communaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention), de fixer comme suit le montant des subventions au titre de l'année 2017 :

#### **Associations de Meslan**

AJT Meslan	410 €
Amicale des Boulistes	220 €
Chapelle ST Armel	50 €
Chapelle ST Georges	50 €
Chapelle ST Patern	50 €
Comité des Fêtes	2 200 €
Dojo Meslannais	1 188 €
FC Meslan	1 579 €
Fitness au Pays du Roi Morvan	150 €
Anciens Combattants	120 €
Club des Loisirs	300 €
Emergence	90 €
Taekwondo	300 €

#### **Associations hors Meslan**

- Le Faouët Gymnastique : 100€
- Cyclo Faouët : 65 €
- Le secours Catholique : 50€
- Les frimousses : 40€
- L'Union des sapeurs-pompiers : 30€
- Ti Ann Dud Le Faouët : 30€
- Roz Glas : 30€
- Solidarités paysans : 20€
- Enfants Arc en Ciel : 20€
- Croix Rouge Gourin : 20€
- Ty Ar Milad : 20€
- Les Restos du cœur : 20€
- Mémoire du Canton du Faouët : 20€
- Rêve de clown : 20€

#### **Subventions pour voyages scolaires des collégiens et lycéens résidant sur Meslan**

Sur proposition de la Commission "Vie Associative et Sports", aucune subvention ne sera attribuée.

### **3- INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS- MODIFICATION LEGALE DE L'INDICE BRUT DE REFERENCE**

Monsieur Le Maire indique que l'indice brut terminal de la fonction publique qui sert de référence au calcul des indemnités de fonction des élus locaux a évolué suite à la publication du décret n°2017-85. Dès lors, le Conseil Municipal doit à nouveau se prononcer sur les indemnités des élus locaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) de fixer les indemnités des élus comme suit :

- à compter du 1er janvier 2017, l'indemnité du Maire est fixée à 43% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- à compter du 1er janvier 2017, l'indemnité du 1er adjoint est fixé à 11,47% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- à compter du 1er janvier 2017, l'indemnité des 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> adjoints est fixée à 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

#### **4- TARIFS 2017 - MEDIATHEQUE MUNICIPALE**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que certaines personnes n'habitant pas une des Communes de Roi Morvan Communauté fréquentent régulièrement l'espace cyber-commune de la Médiathèque et monopolisent les postes informatiques. Afin de donner accès aux postes informatiques en priorité aux meslannais et aux habitants de Roi Morvan Communauté, Monsieur le Maire propose d'établir une tarification horaire pour l'utilisation des postes informatiques par les non-résidents de Roi Morvan Communauté.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (*12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention*) de fixer, à compter du 1er mai 2017, un tarif horaire pour l'utilisation des postes informatiques de la Médiathèque par les non-résidents de Roi Morvan Communauté comme suit :

- les quinze premières minutes gratuites ;
- 5€ au-delà de quinze minutes et jusqu'à 1 heure maximum par jour.

#### **5- TAUX D'IMPOSITION 2017**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, tous les ans, de voter les nouveaux taux d'imposition des taxes directes locales (taxe d'habitation et taxes foncières).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (*12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention*) de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières. Les taux sont donc fixés comme suit pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation : 13,42 % (rappel 2016 : 13,42 %)
- Taxe foncière (bâti) : 18,64 % (rappel 2016 : 18,64 %)
- Taxe foncière (non bâti) : 40,93 % (rappel 2016 : 40,93 %)

#### **6- BUDGET PRIMITIF 2017- COMMUNE**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
--	-----------------	-----------------

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>975 265.00</b>	<b>975 265.00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Crédits budgétisés</b>		<b>861 532.88</b>
	<b>Restes à réaliser</b>		
	<b>Déficit Reporté</b>	<b>273 432.88</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>1 836 797.88</b>	<b>1 836 797.88</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve et vote, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention), le budget primitif de la commune pour l'exercice 2017 tel que présenté.

### 7- ASSAINISSEMENT- BUDGET PRIMITIF 2017

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total des deux sections</b>
<b>Dépenses</b>	42 000.00	124 182.82	166 182.82
<b>Recettes</b>	42 000.00	124 182.82	166 182.82
<i>dont excédent d'investissement reporté de 2016</i>		99 124.59	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve et vote, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention), le budget primitif du service Assainissement pour l'exercice 2017 tel que présenté.

### 8- LOTISSEMENT DE PARC ER MARE - BUDGET PRIMITIF 2017

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total des deux sections</b>
<b>Dépenses</b>	81 319.09	74 061.55	155 380.64
<i>dont déficit reporté de 2016</i>	297.88	9 642.46	
<b>Recettes</b>	81 319.09	74 061.55	155 380.64

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve et vote, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention), le budget primitif de la commune pour l'exercice 2017 tel que présenté.

Réunion du 11 avril 2017 // Délibérations n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8

Ange LE LAN	Chantal PICARDA	Laëtitià ROYANT <b>Procuration Ange LE LAN</b>
Daniel HENAFF	Patrick LE GALLIC	Pierre JULOU <b>ABSENT NON EXCUSE</b>
Sébastien WACRENIER	Nadine LE BRAS	Matthieu LE DORVEN <b>ABSENT NON EXCUSE</b>
Delphine COSPEREC <b>Procuration Sébastien WACRENIER</b>	Valérie LAMY <b>ABSENTE NON EXCUSEE</b>	Marie-Claude BEYRIS <b>Procuration Pascal NAVENNEC</b>
Magalie LE ROUX	Ludovic JEGOREL <b>Procuration Daniel HENAFF</b>	Pascal NAVENNEC